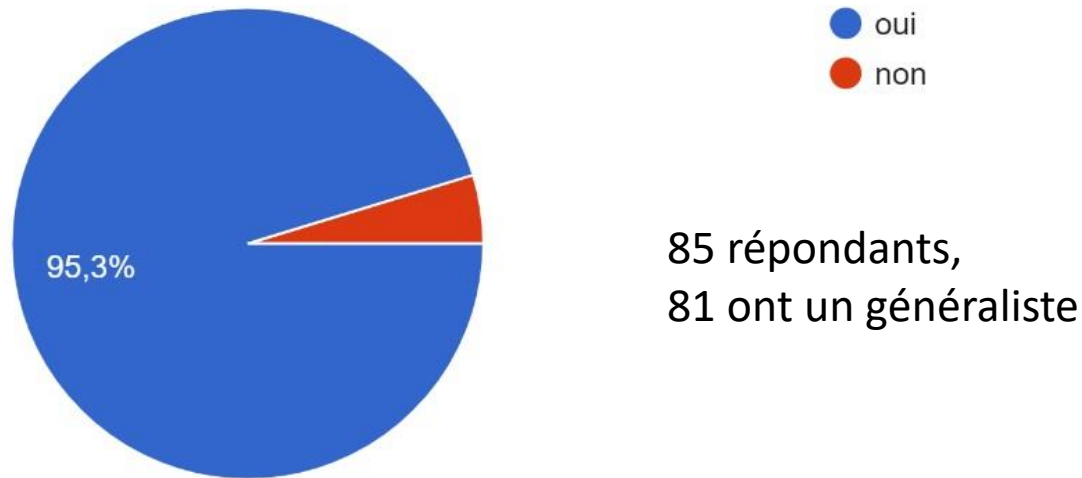


Enquête via Internet – fin avril début mai 2021_ accès aux soins _Centre de santé en albigeois

Avez-vous un médecin généraliste ?

85 réponses



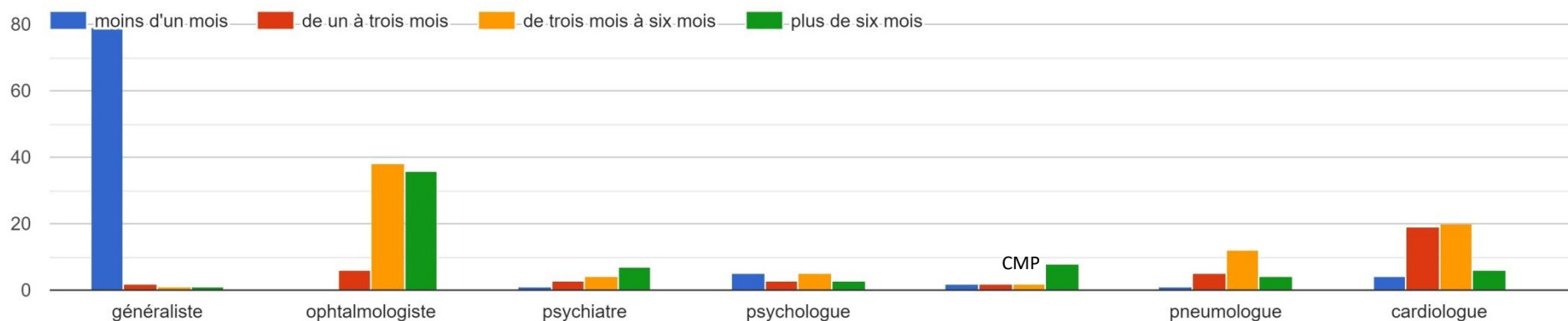
35 commentaires :

- Difficultés si déménagement, arrivée à Albi, être **nouveau** client.
- 12 fois le mot **retraite**, « tout un tas de praticiens qui sont ou vont partir à la retraite ».
- 5 fois **l'indisponibilité**, parrainage.
- Difficultés de prise de **rendez-vous** (7 fois), médecin débordé, **attente** : « on peut passer toute une après-midi », moindre prise en charge, impossibilité d'en **changer** si insatisfait.
- **Satisfaction** (excellent médecin, dévoué malgré surcharge de travail, sont deux présents).

Enquête via Internet – fin avril début mai 2021_ accès aux soins _Centre de santé en albigeois

De longs délais

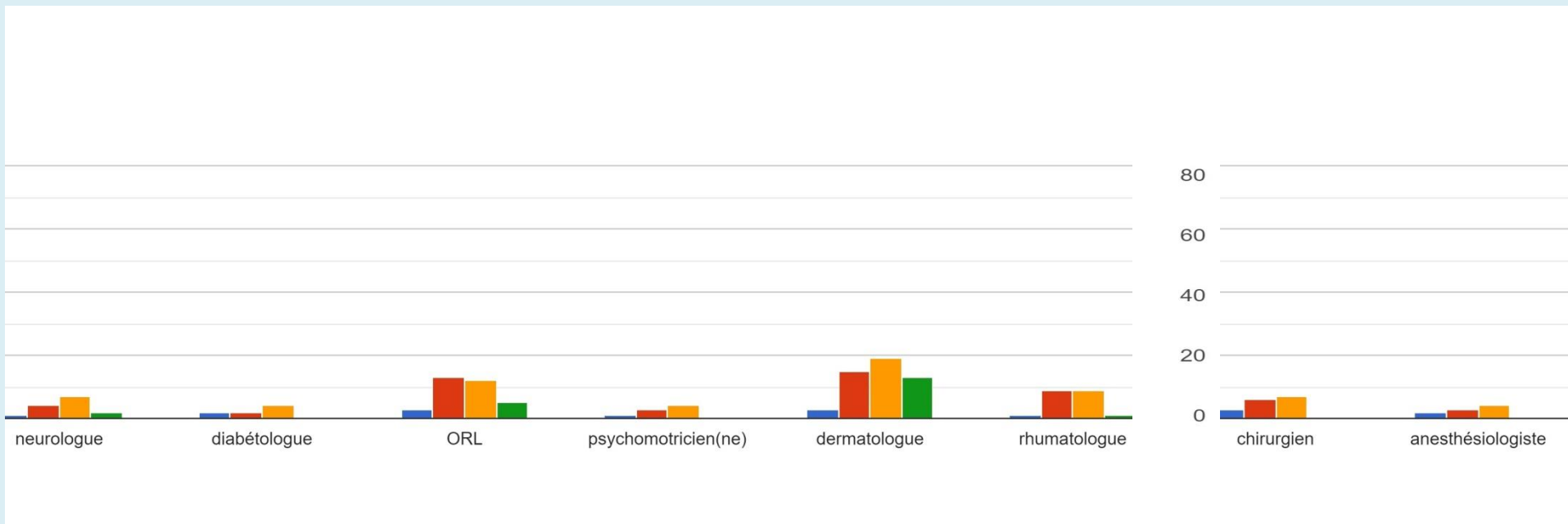
Quels sont vos délais de rendez-vous pour les spécialistes médicaux et non-médecins (dentistes, orthophonistes, psychomotriciens, etc.) ?



24 commentaires :

- Délai supérieur à **un mois** pour spécialistes.
- « Le problème c'est les **spécialistes** ».
- Moins d'un mois pour généraliste : **ventilation**.
- Surtout notion **d'urgence** non envisagée.
- « Il est des pathologies qui nécessitent d'être prises en charge immédiatement ».
- « **Subir** un état de fait... »

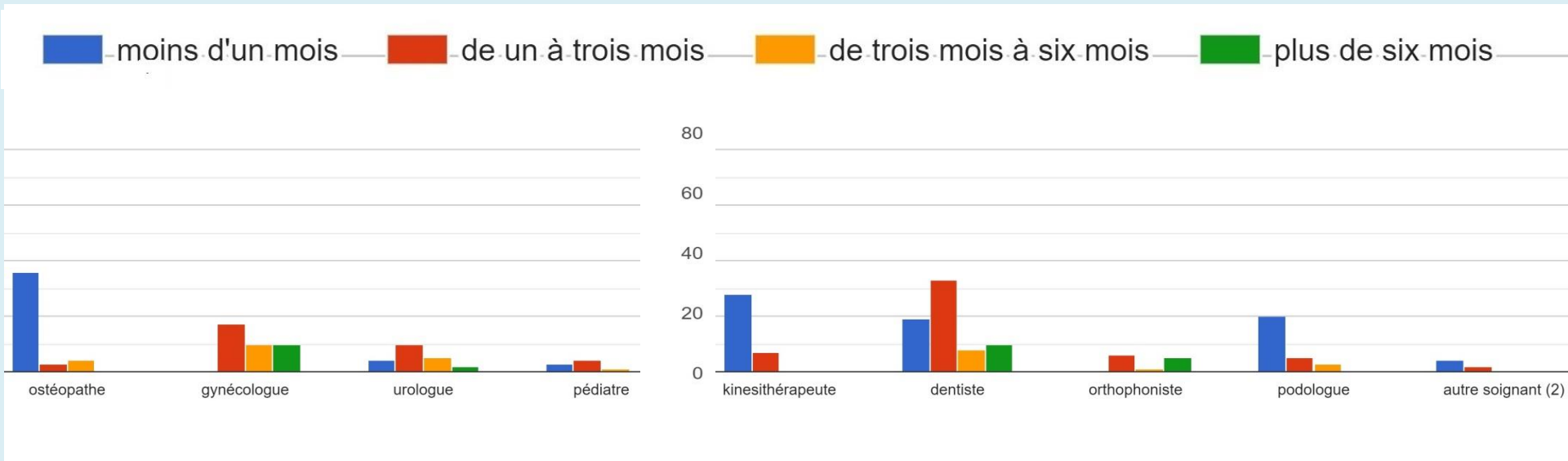
De longs délais



- Spécialistes n'acceptant **pas de nouveaux** patients.
- Psychologues non pris en charge, orthophoniste impossible.
- « A Albi nous manquons cruellement de médecins généralistes ou spécialistes. »
- On envoie tout le monde aux **Urgences** et ensuite on ne comprend pas pourquoi les Urgences sont débordées.
- « Il est **dangereux** de tomber malade aujourd'hui. »

Enquête via Internet – fin avril début mai 2021_ accès aux soins _Centre de santé en albigeois

De longs délais

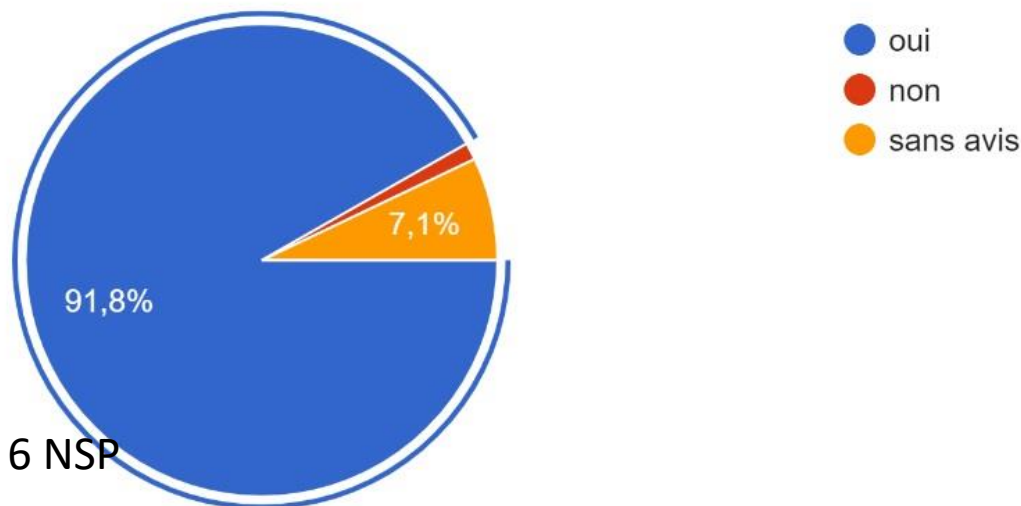


- Absence de **gériatre**
- Dentistes (« on m'appelle suite à un désistement »)
- **Infirmiers (ères), aides-soignants, assistants (es) de vie** trop souvent oubliées et pourtant nécessaires et indispensables au maintien à domicile sans oublier les ambulanciers pour les personnes âgées. Pharmaciens.

Enquête via Internet – fin avril début mai 2021_ accès aux soins _Centre de santé en albigeois

Etes-vous favorable à un centre de santé public à Albi, qui regrouperait des généralistes, des spécialistes et des paramédicaux salariés ?

85 réponses



78 pour, 1 contre, 6 NSP

24 commentaires :

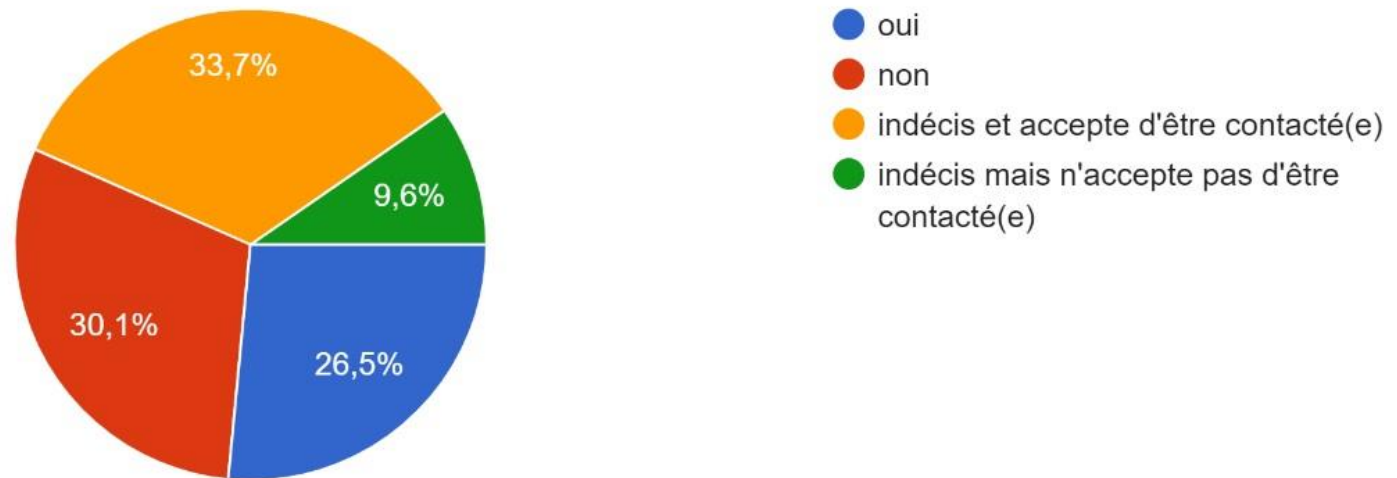
- Prise en charge plus rapide, cela résoudrait-il vraiment ces problèmes **d'attente** ? [Pétition](#) en ce sens.
- Soins médicaux et psy, être accueilli avec **bienveillance**, le sentiment d'avoir été "**écouté**", meilleures conditions de travail et qualité de vie pour les professionnels salariés, pas de dépassements d'honoraires, sans compétition avec les libéraux mais en complément.
- Un centre de santé public, pluridisciplinaire (équipe médicale et non médicale), pour une prise en charge **globale** de la personne.

Enquête via Internet – fin avril début mai 2021_ accès aux soins _Centre de santé en albigeois

83 répondants

Seriez-vous disposé(e) à participer à une association pour un tel projet de centre de santé public ?

83 réponses



Oui : 18

Indécis mais accepte d'être contacté : 25

17 commentaires :

- C'est une belle initiative de **regrouper** des professionnels de santé dans un lieu dédié ; peut-être une opportunité pour attirer les médecins.
- Question : par qui serait **financée** une telle structure ? **Définir** les centres de santé.

Centres de santé : obligations

- Première obligation : **pratiquer la tarification en secteur 1** pour tous les actes médicaux proposés. Ces coûts réduits des consultations et des soins créent un cercle vertueux : ils induisent non seulement une économie pour le patient lui-même, mais également pour les complémentaires santé qui n'ont pas à rembourser les dépassements d'honoraires. En retour, les opérateurs de la protection sociale sont en meilleure posture pour réduire le montant de leurs cotisations, ce qui profite aux assurés.
- Les centres de santé doivent respecter une deuxième obligation : **proposer le tiers payant à leurs clients**, les dispensant ainsi de toute avance de frais sur la part obligatoire.
- La troisième obligation des centres de santé est de **recevoir tous les patients** (avec couverture sociale, AME, CMU-C).

Source : [Intérêt économique et sanitaire des centres de santé, les Echos, 15 septembre 2017](#)

Les centres de santé sont soit mono-professionnels, soit pluri-professionnels. Les professionnels de santé y sont salariés et les centres de santé sont tenus de pratiquer le tiers payant.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/structures-de-soins/article/les-centres-de-sante-211965>

GUIDE RELATIF AUX CENTRES DE SANTÉ



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_centre_sante_010319.pdf

- Prévention et soin sont strictement indissociables
- Prestations remboursables par l'assurance maladie
- Il n'est pas possible à un centre de santé de réserver son offre de soins à une patientèle strictement ciblée
- Le centre ne s'adresse pas exclusivement à un public donné mais est bien ouvert à tout public
- Un centre qui choisirait le mercredi et le samedi comme jours de fermeture, exclurait d'emblée l'accueil des enfants scolarisés
- Un centre organisant une prise de rendez-vous par le biais d'un numéro de téléphone surtaxé ne serait pas accessible aux personnes les plus démunies.

LES CENTRES DE SANTE EN DIX POINTS-CLÉS

- 1 Tout centre de santé, **structure sanitaire de proximité**, est **ouvert à tout public** et pratique le **tiers payant sans dépassement d'honoraires**.
- 2 Tout centre de santé dispense des activités de **prévention, de diagnostic et de soins**. S'il peut réaliser des activités de diagnostic exclusivement, les activités de prévention et de soin sont indissociables. Il doit, en toute hypothèse, réaliser, à titre principal, **des prestations remboursables par l'assurance maladie**.
- 3 Tout centre de santé peut être créé et géré par des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale, des organismes à but non lucratif, des établissements de santé publics, des gestionnaires d'établissement de santé privés et des sociétés coopératives d'intérêt collectif. Quel que soit le statut du gestionnaire, **la gestion du centre doit être non lucrative**.
- 4 Tout centre de santé peut disposer d'**antennes**. Ces antennes sont soumises aux **mêmes obligations législatives et réglementaires que celles incombant au centre de santé**.
- 5 Les professionnels du centre de santé sont **salariés**. Toutefois des **bénévoles** peuvent participer à ses activités.
- 6 L'ouverture du centre de santé est subordonnée à la transmission au directeur général de l'agence régionale de santé d'un **engagement de conformité accompagné du projet de santé auquel est annexé le règlement de fonctionnement**.
- 7 Le **projet de santé**, fondé sur le diagnostic du territoire, atteste, notamment, **la coordination interne et externe** du centre de santé.
- 8 Le gestionnaire du centre de santé actualise, **chaque année avant le 1^{er} mars, les informations requises dans le projet de santé**. Il dispose à cette fin de la plateforme dématérialisée de l'observatoire des centres de santé. Dans l'intervalle, **le gestionnaire informe l'ARS des modifications substantielles** apportées au projet de santé et au règlement de fonctionnement.
- 9 Le directeur général de l'agence régionale de santé peut organiser une visite de contrôle à tout moment après l'ouverture du centre.
En cas de manquement lié au non-respect de la réglementation, de manquement à la qualité ou la sécurité des soins, ou en cas de fraude ou abus à l'égard d'un organisme de l'assurance maladie, il peut enclencher **une procédure pouvant conduire à la suspension d'activités du centre de santé ou à sa fermeture**.
- 10 Le gestionnaire du centre de santé peut solliciter **l'accompagnement de l'agence régionale de santé** pour toutes les étapes de la création et également durant toute la durée de vie du centre de santé.